

DECISION du Maire

N° 22-48

Le Maire de la Commune de Guémené-Penfao,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2334-42 et R.2334-39 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-045 en date du 4 juin 2020 relative aux délégations accordées au Maire pour la durée de son mandat, la chargeant entre autres de « demander l'attribution de toute subvention dès lors que les conditions d'éligibilité sont remplies » ;

VU la politique départementale de Loire-Atlantique de soutien aux territoires déployée sur la durée du mandat municipal (2020-2026), autour de 4 piliers, dont le contrat « Cœur de bourg / Cœur de ville » qui vise à accompagner les projets de requalification urbaine dans le domaine de l'habitat, de la transition écologique, des mobilités, des services et commerces de proximité, etc. ;

VU que la commune a été lauréate de cet appel à projets « Cœur de bourg / Cœur de ville » en 2021 pour la réalisation d'un plan guide opérationnel réalisé par l'admn et finalisé en mai 2022 ;

VU la délibération n°2021-092 du 1^{er} décembre 2021 par laquelle le conseil municipal a approuvé la réalisation du projet d'aménagement d'un restaurant-guinguette et de logements au Port de Beslé-sur-Vilaine ;

VU que le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant du Port de Beslé est inscrit comme une des actions du plan guide opérationnel de la commune, qui a été présenté au Département de Loire-Atlantique en décembre 2022 ;

VU le coût des travaux, évalué à 1 053 532 € HT, hors aléas, honoraires notamment de maîtrise d'œuvre, frais annexes divers ;

DÉCIDE

Article 1 – Une demande de participation est formulée auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du contrat « Cœur de bourg / Cœur de ville », qui prévoit une intervention à hauteur de 50% du montant des travaux et des honoraires, pour le dossier suivant : « Réhabilitation de l'ancien restaurant du Port ». Le coût prévisionnel est le suivant :

- Coût prévisionnel des travaux estimé à 1 053 532 € HT
- Coût prévisionnel des honoraires de maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et coordinateur SPS estimé à 115 198 € HT
- Coût prévisionnel des aléas sur travaux estimé à 52 677 € HT, puisque le rapport du géotechnicien sur les fondations n'a pas encore été intégré

Article 2 – La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Guémené-Penfao, le 16 décembre 2023

Le Maire,

Isabelle BARATHON-BAZELLE

